



Charleville-Mézières,  
le 11 mai 2020

**NOEL BOURGEOIS**

PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55 rue du faubourg Saint Honoré  
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Le 20 mars dernier, j'ai adressé à Monsieur le Premier Ministre une lettre, dont je vous transmets une copie, par laquelle je lui soumettais la proposition de redonner aux Départements la faculté d'accorder dans certaines limites des aides économiques directes aux petites entreprises et aux artisans de leurs territoires menacés de dépôt de bilan et de cessation d'activité.

A ce jour je n'ai pas reçu de réponse à mon courrier.

Depuis, plusieurs de mes collègues Présidents de Départements vous ont soumis une demande dans le même sens, ainsi que l'ADF dans le cadre des concertations menées avec le Premier Ministre. Certains envisagent de créer ou ont déjà mis en place, vu l'urgence d'intervenir et pour répondre à des sollicitations que je reçois aussi dans mon département, des dispositifs particuliers parfois menacés de déferé préfectoral.

Aucune avancée positive sur le sujet ne semble aujourd'hui envisagée par le Gouvernement, hormis notre contribution financière au Fonds de Solidarité National. Au contraire, Madame la Ministre de la Cohésion des Territoires s'est déclarée, le 22 avril dernier au Sénat, opposée à toute dérogation en la matière à la loi NOTRe, même limitée dans le temps. Une récente circulaire des Ministres en charge de la cohésion des territoires et des relations avec les Collectivités territoriales, adressée aux Préfets de région et de département fait même craindre un durcissement des positions de l'Etat à court terme.

Monsieur le Président de la République, j'en appelle aujourd'hui à vous pour que, usant de votre autorité et conformément aux exigences de la situation de guerre que vous avez proclamée devant tous nos compatriotes, vous puissiez faire évoluer très vite la position de l'Etat et du Gouvernement sur ce dossier sensible.

Nous avons sous les yeux des milliers de petites entreprises, d'artisans, de commerçants, d'acteurs de la restauration et du tourisme dont la crise sanitaire compromet déjà chaque jour un peu plus l'activité, mais qui feront sans doute demain aussi les frais de la récession économique, du ralentissement de l'activité et de la limitation des déplacements.

C'est dès maintenant qu'il faut tout faire pour leur permettre de survivre, de sauver leur outil de travail et donc l'emploi, partout où les moyens existent. Ne nous obligez pas à subir dans nos territoires, certains déjà en difficulté, une situation largement prévisible sans nous donner à nous aussi la possibilité de combattre, ou plutôt en nous imposant de rester l'arme au pied.

Nous ne pouvons pas, faute de réponses locales adaptées, laisser les personnels de ces très petites entreprises rejoindre les rangs déjà trop importants des bénéficiaires de minima sociaux et aggraver la charge des dépenses sociales supportées par les Conseils départementaux. Je suis de ceux qui veulent aujourd'hui, tout comme vous, privilégier le soutien au tissu économique local. Je ne veux pas être de ceux qui demain subiront l'impact social de la destruction d'emplois de proximité faute d'avoir eu le courage d'agir.

C'est bien parce que la mission première des Départements est d'être les garants des solidarités humaines et territoriales, rôle qu'ils se font un devoir d'assumer sans faille, que dans le contexte dont nous savons qu'il sera plus difficile à tenir demain, nous ne pouvons pas nous contenter de subir la crise économique qui s'installe, encore moins ses effets qui se traduiront par plus de chômage et au final par toujours plus de précarité et d'allocations de solidarité à verser, et donc de dépenses sociales à notre charge.

L'urgence du moment est bien de redonner aux Départements, pour une durée limitée, des capacités d'agir en amont, à la mesure réaliste de nos possibilités et au plus près des territoires, pour éviter cette fatalité qui pèsera demain sur nos budgets, dont nous sommes parfaitement conscients qu'ils subiront un « effet de ciseaux » sans précédent.

Alors que la mobilisation de toutes les forces est décrétée, il est grand temps de faire confiance aux Départements et à leurs élus responsables, qui ont été nombreux à démontrer au quotidien leur réactivité et leur capacité de gérer leur budget, en sachant dégager sans délai, alors qu'ils sont déjà en première ligne pour assurer la solidarité et répondre à l'urgence sociale, les ressources nécessaires pour répondre sur le terrain à la crise sanitaire et fournir des équipements qui font défaut.

Empêcher les Départements qui en ont les moyens, avec leur connaissance des acteurs et des enjeux locaux, d'agir autrement qu'en appui financier de l'Etat, des Régions, des EPCI et de leurs dispositifs de prêt et autres avances remboursables auxquels nous participons aussi, c'est se tirer une balle dans le pied avant même la bataille décisive pour l'emploi qui commence maintenant. Et tous les emplois de proximité existant sur l'ensemble du territoire national sont à préserver sans tarder pour empêcher un désastre social en puissance.

Personne ne pourrait comprendre ni admettre demain que des obstacles aient été dressés devant notre possibilité d'agir pour éviter des liquidations et faillites du tissu économique local. Encore moins si ce devait être au nom d'une application intransigeante et dogmatique de la loi NOTRe, dont la situation grave de notre pays exige qu'elle soit adaptée même transitoirement à l'urgence économique, et alors que beaucoup, y compris au Gouvernement, en reconnaissaient déjà les inconvénients et les inadaptations aux réalités du terrain, avant même l'irruption de la pandémie du Covid-19 et les mesures exceptionnelles qu'elle impose aux pouvoirs publics.

Monsieur le Président de la République, si la conviction que l'impératif de préservation de l'emploi sur tout le territoire national, avec tous les acteurs et les moyens existants, ne devait pas être rapidement partagée à tous les niveaux et pouvoir se vérifier concrètement, de nombreux Départements ne pourront se contenter de rester inactifs pour sauver ce qui peut encore l'être du tissu économique de proximité, ni spectateurs d'une progression inexorable et sans précédent de leurs chiffres du chômage, déjà observée depuis mars dernier. Sinon, c'est la liquidation de pans entiers de l'économie locale, en particulier dans les départements ruraux, qui aboutira à une catastrophe humaine et sociale, exactement comme en temps de guerre.

Les Ardennes ont, comme vous le savez, payé dans leur histoire un lourd tribut aux conflits et se sont reconstruites trois fois en un siècle pour renaître, essentiellement avec leurs propres forces. On ne les en a jamais empêchées et nous sommes prêts aujourd'hui à résister de nouveau pour faire survivre notre département.

Il ne sera pas dit que nous n'avons pas réagi et que nous n'avons pas utilisé les ressources dont nous disposons encore. Nous le devons à nos concitoyens qui nous ont donné mandat pour agir et qui se tournent aujourd'hui vers nous pour survivre économiquement. Faute d'être autorisés à se battre en première ligne avec leurs armes, c'est en francs-tireurs que les Départements comme le mien iront au combat, en attendant d'être peut-être sanctionnés publiquement pour l'avoir fait. Et je suis convaincu que ce ne le sera pas par nos concitoyens.

J'ose croire, Monsieur le Président de la République, que vous entendrez cet appel et comprendrez qu'en voulant nous battre pour nos territoires, c'est au service du même pays, le nôtre, que nous voulons agir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute et respectueuse considération.

Noël BOURGEOIS

*Pièce Jointe : lettre du 20 mars au Premier Ministre*

*Copies :*

- *M. Dominique Bussereau Président de l'ADF*
- *Mmes et Mrs les Présidents des Conseils départementaux*
- *M. le Préfet des Ardennes*